
Ville de Trois-Rivières

(2022, chapitre 114)

Règlement modifiant le Règlement autorisant l'aménagement d'un fossé de rétention permettant le raccordement de la conduite de trop-plein du poste de pompage de la rue Saint-Maurice et décrétant un emprunt à cette fin de 2 100 000,00 \$ (2020, chapitre 130) afin de revoir le montant de la dépense et de l'emprunt et la nomenclature des travaux

1. Le Règlement autorisant l'aménagement d'un fossé de rétention permettant le raccordement de la conduite de trop-plein du poste de pompage de la rue Saint-Maurice et décrétant un emprunt à cette fin de 2 100 000,00 \$ (2020, chapitre 130) est modifié par le remplacement dans le titre et dans la deuxième ligne des articles 2 et 3, du montant « 2 100 000,00 \$ » par le montant « 3 200 000,00 \$ ».

2. L'annexe I de ce Règlement est remplacée par la suivante :

Ville de Trois-Rivières

(2020, chapitre 130)

ANNEXE I

DESCRIPTION ET COÛT DES TRAVAUX

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	Qté	PRIX UNITAIRE	MONTANT NET (\$)
1.0	Frais généraux	Forfait			215 000 \$
	Incluant, notamment,				
	Mobilisation, installation de chantier et démobilitation				
	Organisation, signalisation et santé-sécurité				
	Maintien des services municipaux				
	Détournement temporaire des eaux usées				
	Contrôle des eaux				
2.0	Conduites souterraines et voirie	Forfait			75 000 \$
	Incluant, notamment,				
	Aqueduc				
	Égout sanitaire				
	Approfondissement réseau pluvial				
	Excavation, voirie et réfection des surfaces				
3.0	Émissaire et bassin de rétention	Forfait			2 315 000 \$
	Incluant, notamment,				
	Égout pluvial				
	Déblai, mise en forme et étanchéisation du fossé				
	Bassin de sédimentation, chambre de contrôle et chambre de réception				
	Conduite de connexion sous le chemin de fer				
	Voie de circulation				

J. L.

Y.T.

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	Qté	PRIX UNITAIRE	MONTANT NET (\$)
------	-------------	-------	-----	---------------	------------------

RÉSUMÉ

1	Frais généraux				215 000 \$
2	Conduites souterraines et voirie				75 000 \$
3	Émissaire et bassin de rétention				2 315 000 \$
TOTAL :					2 605 000 \$
Services techniques et contingences :					510 000 \$
Frais de financement :					85 000 \$
TOTAL DU PROJET :					3 200 000 \$

Préparé par : Marie-Eve Lefebvre, ing.

Marie-Eve Lefebvre, ing.
Ingénieure - Conception et réalisation
Ville de Trois-Rivières

Date : 04-août-22

3. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 6 septembre 2022.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Yolaine Tremblay, greffière